

Procès-verbal

REUNION ORDIANIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 mai 2024 – 20h00 à la salle du Conseil

Convocation du 23 mai 2024

Présents : Pascale JOMARD, Isabelle GRAMMARE, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Nadine BOUILLON, Jean-Pierre GOUDARD, Guillaume LECANU, Lionel GUIARD, Frédéric CORGIER.

Excusée : Aurélien DELHOMME (pouvoir à Stéphanie APPERCEL-CONVERT), Estelle LECANU.

Absents : Eric BOUHANA, Ludivine CHAUMERON, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER.

ORDRE DU JOUR

Désignation secrétaire de séance : Frédéric CORGIER.

Procès-verbal du 8 avril 2024 : validé à l'unanimité sans modification.

DELIBERATIONS

Prime de pouvoir d'achat.

Après consultation du Centre de Gestion (CDG69), le Conseil municipal délibère sur l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat pour ses agents. Elle sera versée sur le traitement de juin selon les modalités débattues lors du Conseil municipal du 8 avril 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Accès au transfert automatisé au contrôle de la légalité.

Après quelques années de rodage, le service semble s'être considérablement amélioré. Il doit permettre une plus grande fluidité et rapidité de la communication. Le Conseil s'interroge sur l'éventuel coût et la compatibilité avec nos logiciels.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Règlement et nouveau tarif de cantine.

Le règlement de la cantine et de la garderie périscolaire est modifié par l'ajout d'un article : « En cas de sortie scolaire, la désinscription est de la responsabilité des parents. Aucune désinscription ne sera faite par la mairie. Les repas ne seront pas remboursés. »

Le Conseil municipal décide de laisser le prix du repas à 5€, ce qui revient à vendre le repas à prix coûtant. Jean-Pierre GOUDARD suggère d'informer les parents de ce fait.

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFORMATION : carte relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la procédure de consultation. Le Conseil municipal fixe les zones d'accélération des énergies renouvelables puis publie les résultats pour consultations des administrés avant la délibération du Conseil municipal.

Elle présente ensuite au Conseil municipal le résultat du travail effectué par la COR. Le Conseil municipal retient les cartes suivantes : réseau de chaleur, méthanisation, énergie solaire et géothermie.

La consultation sera annoncée dans les BIM et publiée sur le site internet de la commune et le panneau d'affichage. Le Conseil délibèrera à la prochaine séance de Conseil Municipal.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SDMIS

Stéphanie APPERCEL-CONVERT accepte la responsabilité.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Nouvelle Place.

Problème de la butte. Une convention de remise en état est signée avec les voisins. Le surcoût devrait être limité, un surplus de remblais étant disponible.

Enrochement du mur soutenant la place. Un mouvement de terrain a été détecté lors des travaux. Pour parer à tout problème, un nouvel enrochement a été décidé. Surcoût estimé : 17 000€ HT.

Ecole.

Préau. Les travaux débuteront au début des vacances scolaires.

Fenêtres et stores. Des devis ont été effectués pour changer les fenêtres de la classe des CM et les stores des 2 classes maternelles. Coût estimatif : 20 000€. Mme le Maire a fait une demande de subvention auprès du département, dans le cadre des appels à projets.

Voirie.

Un deuxième devis a été demandé pour le chemin de la Presle. Celui-ci est plus élevé que le premier.

DIA

Deux biens sont présentés au Conseil municipal : une maison d'habitation située rue Grange-Bourdon et un autre chemin de la Chainée.

Le Conseil municipal ne préempte pas.

COMMISSIONS COMMUNALES

PLU.

Stéphanie APPERCEL-CONVERT et Pascale JOMARD présentent les résultats des avis de conformité. La chambre d'agriculture rend un avis conforme avec une préconisation d'intégration des retenues collinaires.

La MRAE rend un avis défavorable. Elle demande une enquête environnementale, notamment concernant les maladies vectorielles (transmises par les moustiques).

Des échanges vont se poursuivre pour discuter des différentes possibilités d'avancer ou non dans notre démarche.

Le Conseil municipal s'interroge sur ces deux avis et leur pertinence.

ASSOCIATIONS.

Les courriers d'inscriptions au forum des associations ont été envoyés mardi 28 mai 2024. Les associations ont jusqu'au 17 juin pour s'inscrire. Le forum aura lieu le 7 septembre prochain à Lamure-sur-Azergues.

PARCOURS DU PATRIMOINE.

Les panneaux et les cartes du parcours sont disponibles en mairie. Les panneaux seront mis en place d'ici la fin du mois de juin. Les cartes seront distribuées avec le prochain BIM (ainsi que le programme 2024-2025 HVA Culture).

Prochain Conseil municipal : lundi 1^{er} juillet 2024 à 20h00.

La séance est levée à 21h45.

